

ÉCOLE L'ÉTINCELLE / TROIS-SAISONS

Centre de services scolaire des Découvreurs



Procès-verbal

RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT LE

MARDI 25 JANVIER 2022

À 19H00 HEURES

RENCONTRE VIRTUELLE (TEAMS)

Étaient présents :

Aline Bélair, parent
Caroline Fortier, enseignante
Geneviève Charest, parent
Isabelle Duclos, personnel de soutien
Maude Lortie, enseignante
Myriam Bérubé, parent
Pascale Perron, service de garde
Steeve Fortier, parent
Esther Gilbert, enseignante
Emmanuelle Goyette, enseignante
Valérie Massicotte, parent
Pascale Vézina, professionnelle
Fannie Pedneault, parent
Valérie Leclerc-Massicotte

Était absente :

Reine Victoire Kamyap, parent

Étaient également présentes :

Isabelle Doré, directrice
Julie Rodrigue, directrice adjointe (remplaçante)

Conseil d'établissement : école L'Étincelle - Trois-Saisons

Centre de services scolaire des Découvreurs



Date : le mardi 25 janvier 2022 à 19 h 00 TEAMS

C.E.21-22-02

PROJET D'ORDRE DU JOUR (amendé)

- 2.1 Ouverture de la réunion
- 2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.3 Acceptation et suivis au procès-verbal de la séance du 19 octobre 2021
- 2.4 Rapports et documentation transmise :
 - 2.4.1 Direction de l'école
 - 2.4.2 Présidente
 - 2.4.3 Représentant au comité de parents
 - 2.4.4 Service de garde

Points faisant l'objet d'une discussion, d'une proposition ou d'une décision conformément à la loi et aux règles de régie interne.

- 2.5 Formation CE : lecture des fiches Lecture des fiches : 10-14a-14b-15-16 et 19 et écoute des 3 capsules transmises par courriel.
- 2.6 Prévision budgétaire du service de garde
- 2.7 Reddition de compte des mesures protégées
- 2.8 Grille-matières 2022-23
- 2.9 Semaine de relâche
- 2.10 Semaine des enseignants 7 au 11 février
- 2.11 Sortie fat bike

Points faisant l'objet d'une information

- 2.12 Budget révisé 21-22
- 2.13 Correspondance
- 2.14 Questions des membres et du public
- 2.15 Autres sujets
- 2.16 Levée de l'assemblée

Geneviève Charest
Présidente

Isabelle Doré
Directrice

2.1. Ouverture de la réunion

QUORUM

Une prise de présence a été effectuée par Mme Doré. Le quorum est obtenu, la séance débute et cette dernière sera animée par Mme Charest (Présidente).

2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Charest fait la lecture de l'ordre du jour. Quelques points sont ajoutés dont la sortie prévue pour les élèves de 6^e année et la semaine de relâche dans les points faisant l'objet d'une discussion et d'une proposition.

<u>C.E.21-22-15</u>	<i>Il est proposé par Mme Esther Gilbert, appuyé par Mme Maude Lortie, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. – Adopté à l'unanimité</i>
---------------------	--

2.3 Acceptation et suivis au procès-verbal de la séance du 23 octobre 2021

Retour sur la résolution 1.1.10 alors que nous ne savons pas qui a proposée. Il est alors précisé que Mme Emmanuelle Goyette avait proposé l'adoption du budget de fonctionnement du conseil d'établissement et que Mme Caroline Fortier avait appuyé la proposition.

<u>C.E.21-22-17</u>	<i>Il est proposé par Mme Caroline Fortier appuyé par M. Steve Fortier, d'adopter procès-verbal de la séance du 23 octobre 2021 tel que modifié. – Adopté à l'unanimité</i>
---------------------	---

2.4 Rapports et documentation transmise

2.4.1 Direction d'école

Mme Doré fait un état de situation en lien avec la covid-19. Elle mentionne que les directives reçues par la Santé publique et le Ministère de l'Éducation ont pu être contradictoires dans les derniers jours et c'est pourquoi le tableau précisant aux parents comment les cas de covid sont gérés à l'école a dû être mis à jour plus d'une fois. Elle ajoute qu'il n'y a plus de lettre en provenance de la Santé publique lorsqu'un cas survient dans une classe. Elle précise aussi que pour pallier à un éventuel manque de personnel, un plan de contingence a été élaboré. Concernant la vaccination, l'information a été transmise aux parents en cours de journée. Des précisions sont à venir pour les élèves de l'Étincelle étant donné que la journée qui avait été prévue pour la 1^{re} dose a dû être annulée.

Les sorties éducatives sont à nouveau permises, cependant il faut que les mesures en place soient respectées.

La période d'inscription pour l'année prochaine aura lieu du 16 au 23 février prochain puis l'inscription pour les élèves de la maternelle sera réalisée en deux journées en février pour limiter les contacts.

Le bulletin sera transmis le 10 février prochain et des rencontres virtuelles pour les parents des élèves ayant des besoins particuliers auront lieu.

2.4.2 Présidente

Mme Charest n'a rien à signaler.

2.4.3 Représentant au comité de parents

Il a été question de l'élaboration de la grille-matières. Mme Charest mentionne que pour assurer la cohérence d'une année à l'autre, les grilles-matières des écoles ne peuvent changer à chaque année. Un guide permettant de donner des balises est transmis aux écoles à chaque année.

Un travail est amorcé pour développer un service de mentorat pour accompagner nos élèves en douance. Ce projet est en développement et un partenariat est envisagé avec l'Université Laval.

Une formation concernant le projet éducatif a récemment été offerte aux parents membres des CE.

Mme Charest mentionne enfin qu'il a été question de la mesure ministérielle pour l'embellissement de cours d'école. Elle demande si notre école a soumis un projet cette année. Mme Doré mentionne que l'école n'a pas soumis un projet, mais que le projet est en développement et que nous aimerions pouvoir le soumettre l'an prochain. Il faudra alors que le projet soit monté et les soumissions faites au préalable.

2.4.4 Service de garde

Mme Perron mentionne qu'il n'y a aucun point à soulever autre que les points qui feront l'objet d'une discussion et d'une proposition.

Points faisant l'objet d'une discussion, d'une proposition ou d'une décision conformément à la loi et aux règles de régie interne.

2.5 Formation CE

Rien à signaler

2.6 Prévision budgétaire du service de garde

Mme Doré explique la prévision budgétaire du service de garde pour l'année 21-22. Cette dernière a été faite en novembre mais n'avait pu être présentée.

Elle explique les différentes sources de revenus de même que les principales dépenses. Cette année, un surplus budgétaire est anticipé et cela est dû en bonne partie au fait que nous ne pouvons ajouter de personnel supplémentaire dans un contexte de pénurie. Cela a un impact sur la masse salariale qui est moins importante que ce que nous pourrions nous permettre.

Un deuxième exercice sera fait en février afin de voir l'évolution de nos revenus vs nos dépenses.

Mme Pednault s'interroge sur l'utilisation qui sera faite avec le surplus à savoir s'il peut être réinvesti en immobilisation. Mme Doré mentionne que le surplus doit être utilisé en opération donc ne peuvent l'être en dépenses capitalisables.

<u>C.E.21-22-18</u>	<i>Il est proposé par Mme Emmanuelle Goyette appuyé par Mme Myriam Bérubé d'adopter la prévision budgétaire du service de garde 21-22, tel que présenté. – Adopté à l'unanimité</i>
---------------------	---

2.7. Reddition de compte des mesures protégées

Mme Doré explique que le conseil d'établissement doit adopter une résolution confirmant la réception de mesures ministérielles et qu'il doit aussi confirmer que leur utilisation a été prévue dans le budget initial de

l'école. Elle présente un tableau précisant les différentes mesures. Elle explique que les mesures protégées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont versées.

<u>C.E.21-22-19</u>	<i>Il est proposé par M. Steve Fortier appuyé par Mme Aline Bélair, de confirmer la réception des différentes mesures présentées et qu'il a été prévu à même le budget de l'établissement de les utiliser. – Adopté à l'unanimité</i>
---------------------	---

2.8. Grille-matières

Mme Doré indique qu'à chaque année il revient au conseil d'établissement d'approuver la grille-matières, c'est-à-dire le temps alloué à chaque matière. Elle précise les balises qui doivent être respectées, notamment celles fixées par le Régime pédagogique et par les conditions de travail des enseignants.

En 6^e année, il y aurait un léger changement entre le temps accordé au français vs aux mathématiques.

M. Fortier demande s'il y a une différence entre l'activité physique et l'éducation physique. Mme Doré mentionne alors que l'éducation physique est enseignée par l'enseignante d'éducation physique alors que les périodes d'activités physiques sont sous la responsabilité des titulaires dont l'intention est de permettre aux élèves d'être actifs.

Mme Doré explique aussi que les enseignantes de 6^e année souhaite vivre l'an prochain un modèle différent soit un modèle 5 mois/5 mois afin de limiter les transitions qui semblent plus difficile pour les élèves cette année. L'intensification des matières dans un modèle 5 mois/5 mois pourrait être bénéfique à plusieurs élèves qui ont cumulé du retard scolaire dans le contexte de la pandémie.

Mme Bérubé précise que le modèle actuel permettait aussi une bonne préparation en vue du secondaire puisque les élèves auront à vivre plusieurs transitions.

Mme Vézina soutient que le modèle 5 mois/5mois pourrait être bénéfiques à plusieurs élèves notamment pour ceux ayant plus de difficultés.

Dans l'éventualité où le modèle est adopté, les parents des élèves de cinquième année seront avisés des changements apportés.

<u>C.E.21-22-20</u>	<i>Il est proposé par M. Steve Fortier appuyé par Mme Maude Lortie, d'approuver la grille-matières et le modèle d'anglais intensif 5 mois/5 mois pour 2022-23 tel. – Approuvé à l'unanimité</i>
---------------------	---

2.8. Semaine de relâche au service de garde

Mme Doré mentionne qu'habituellement les trois écoles de notre secteur se regroupent à la relâche pour offrir un service en alternance une année sur trois. Toutefois, en raison des mesures sanitaires en vigueur actuellement il est proposé d'ouvrir le service de garde de l'école pendant la semaine de relâche pour permettre une fréquentation exclusivement à nos élèves. Les journées offertes seraient du lundi 7 mars au jeudi 10 mars inclusivement alors que le vendredi 11 mars serait considéré comme un jour férié.

<u>C.E.21-22-21</u>	<i>Il est proposé par Mme Caroline Fortier appuyé par Mme Pascale Perron, d'adopter l'offre de service dans notre établissement pour la semaine de relâche tel que discuté. – Adopté à l'unanimité</i>
---------------------	--

2.10 Sortie fat bike 6^e année

La mesure 15021 nous permet d'offrir des sorties en plein air pour nos élèves lorsque cela est possible. Certains enjeux sont considérables notamment l'accès à un transport avec la pénurie d'autobus scolaire. Mme Doré présente l'activité en mentionnant que c'est une activité d'initiation au fat bike qui se déroulerait dans un parc à l'Ancienne Lorette. Le point de rassemblement serait à la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette. L'activité se vivrait en sous-groupe de 5-6 élèves. Le port du casque serait obligatoire et les élèves seraient accompagnés d'un adulte de l'école pour se rendre à pied à l'activité. L'activité sera autofinancée, donc aucun frais supplémentaire ne seront demandés. Les parents seront avisés et une autorisation pour la participation à l'activité sera demandée.

<u>C.E.21-22-22</u>	<i>Il est proposé par Mme Maude Lortie appuyé par Mme Valérie Leclerc-Massicotte, d'approuver la sortie fat bike qui aura lieu le 1^e mars tel que discuté– Approuvé à l'unanimité</i>
---------------------	--

Points faisant l'objet d'une information

2.11 Budget révisé 21-22

Madame Isabelle Doré nous présente le budget révisé en précisant les écarts et les ajustements qui ont été faits par rapport au budget initial.

2.12 Correspondance

Rien à signaler

2.13 Questions des membres et du public

Rien à signaler

2.14 Autres sujets

Rien à signaler

2.10 Semaine des enseignants

Mme Doré mentionne qu'un budget pourra être alloué à l'achat d'un cadeau afin de souligner la semaine des enseignants. Mme Perron, mentionne que l'offre d'une boîte collation serait intéressante. Mme Doré mentionne qu'il est effectivement possible d'envisager un tel présent. Mme Perron s'offre pour faire les démarches afin de soumettre les frais à estimer. Mme Bérubé propose un panier à la corne d'abondance. Monsieur Fortier propose d'envisager des produits offerts par le service de traiteur Le Truffé. Mme Leclerc-Massicote propose de considérer également la pâtisserie Fugato. Mme Perron fera alors les téléphones et un retour auprès des

membres sera fait dans l'éventualité où un volontaire serait nécessaire pour récupérer les aliments.

2.15 Levée de l'assemblée

<u>C.E.21-22-23</u>	<i>L'assemblée se termine à 20h42. Il est proposé par Mme Pednault, appuyé par M. Fortier de lever l'assemblée– Adopté à l'unanimité</i>
---------------------	--

Secrétaire de la réunion

Maude Fortier

Présidente

Geneviève Charest